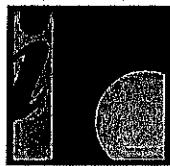




# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

Fabienne POUPARD  
La Déléguée Territoriale

Dossier suivi par : MILLET Pierre-Jean  
Téléphone : 02 41 23 47 15  
Mail : pj.millet@inao.gouv.fr

V/Réf : Affaire suivie par Ludovic SECHE

N/Réf : AVI\_PLU49\_OreedAnjou\_Modif4\_250318

Services municipaux Orée-d'Anjou  
Aménagement du Territoire, à l'Habitat et  
l'Urbanisme  
4 rue des Noues  
CS 10025 – Drain  
49530 OREE-D'ANJOU

Angers, le 18 mars 2025

**Objet : modification de droit commun n° 4  
Commune d'Orée-d'Anjou**

Monsieur,

Par courrier reçu le 18 février dernier, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de modification de droit commun n° 4 du PLU de votre commune.

La commune d'Orée-d'Anjou est située dans les aires géographiques des Appellations d'Origine Contrôlées (AOC) / des Appellations d'Origine Protégées (AOP) "Rosé de Loire", "Rosé d'Anjou", "Anjou", "Maine-Anjou", "Cabernet d'Anjou", "Coteaux d'Ancenis", "Gros Plant du Pays Nantais", "Crémant de Loire", "Muscadet" et "Muscadet Coteaux de la Loire". Elle appartient également aux aires de production des Indications Géographiques Protégées (IGP) "Bœuf du Maine", "Mâche nantaise", "Oie d'Anjou", "Volailles d'Ancenis", "Volailles de Cholet", "Brioche vendéenne", "Bœuf de Vendée", "Gâche vendéenne" et "Val de Loire".

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

Le projet vise à modifier la règle sur les clôtures en zone UA et UB ; à reporter la limite d'une zone non aedificandi ; à reporter une limite de chemin sur parcelle ; supprimer un emplacement réservé et enfin, corriger une erreur matérielle dans le tableau des emplacements réservés.

Après étude du dossier, l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOC et IGP concernées.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice de l'INAO  
et par délégation,  
La Déléguée Territoriale,

Fabienne POUPARD